



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

**97<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 16 février 2012, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser..... (Qatar)

*En l'absence du Président, M. Quinlan (Australie),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 30.*

## Point 138 de l'ordre du jour (suite)

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/66/668/Add.2)

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Je voudrais, en accord avec la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/66/668/Add.2, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de ses communications publiées sous les cotes A/66/668 et A/66/668/Add.1, les Îles Marshall ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans ce document?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Je tiens également à informer les membres que, depuis la publication du document A/66/668/Add.2, le Soudan et les États fédérés de Micronésie ont effectué les

versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Ces informations seront reflétées dans le document A/66/668/Add.3 qui sera publié à une date ultérieure.

## Point 34 de l'ordre du jour

### Prévention des conflits armés

#### Projet de résolution (A/66/L.36)

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Je voudrais informer les membres que le débat sur le point 34 et son point subsidiaire a) aura lieu à une date ultérieure qui sera annoncée.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne pour une motion d'ordre.

**M. Ja'afari (République arabe syrienne) (parle en arabe) :** Comme le savent les membres de l'Assemblée, le Président de l'Assemblée générale a convoqué, le lundi 13 février, une séance plénière (voir A/66/PV.95) au titre du point 64 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport du Conseil des droits de l'homme », sur la base de ce qu'il a appelé « La situation en Syrie ». À cette séance, nous avons appelé l'attention du Président de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'Assemblée générale et des États Membres sur le fait que la convocation de cette séance était une infraction à la pratique établie et aux dispositions de la résolution 65/281 sur l'examen de la question du Conseil des droits de l'homme (A/66/53/Add.2). Nous avons insisté en vain auprès du Président de l'Assemblée générale afin d'obtenir un avis juridique indépendant qui nous aurait permis d'éviter d'établir un précédent grave pouvant inciter l'Assemblée générale à commettre un nombre croissant de violations du règlement intérieur et des dispositions contenues dans ses propres résolutions.

À cette séance, il a été annoncé qu'un projet de résolution (A/66/L.36) serait présenté concernant la situation en Syrie. Nous constatons cependant aujourd'hui que ce projet de résolution concerne un autre point de l'ordre du jour, à savoir le point 34, intitulé « Prévention des conflits armés » – point complètement différent de celui au titre duquel la précédente séance a eu lieu. Nous rappelons que certains États occidentaux ont dit que la situation en Syrie devrait être débattue au titre du point 36 de l'ordre du jour, intitulé « La situation au Moyen-Orient », que ce soit au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale.

Cela dit, il semblerait véridiquement pathétique que la question syrienne soit examinée en l'espace de 10 jours sous trois points de l'ordre du jour totalement différents les uns des autres. Cela montre bien que la Syrie est visée par principe. Il n'y a aucune autre raison qui puisse expliquer cette confusion sur les questions de procédure et les violations manifestes du règlement intérieur.

Cette confusion menace la crédibilité de l'Assemblée générale au moment précis où elle examine des questions importantes ayant rapport à la souveraineté des États Membres. Mon pays comprend l'importance de respecter la transparence et la crédibilité des travaux de l'Assemblée générale sur le principe, et non pas parce que nous discutons d'un problème lié à la Syrie. Nous demandons donc au Président d'expliquer clairement ces questions de procédure avant de poursuivre, afin de veiller à ce que les règles soient clairement et correctement comprises.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je crois savoir que c'est la pratique de l'Assemblée générale de convoquer une séance plénière dans le but d'offrir la possibilité d'examiner toute proposition soumise par un État Membre ou un groupe d'États Membres au titre de n'importe quel point de l'ordre du jour. Les coauteurs ont, bien sûr, présenté le projet de résolution dont nous

sommes saisis au titre du point 34 a), et je propose que nous procédions sur cette base.

Je donne la parole au représentant du Yémen pour une motion d'ordre.

**M. Alsaidi** (Yémen) (*parle en arabe*) : Ma délégation a été surprise par la référence faite aujourd'hui à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies. C'est un problème pour nous, et je tenais simplement à en informer la présidence.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Il en sera dûment pris note.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte qui va présenter le projet de résolution A/66/L.36.

**M. Mahmoud** (République arabe d'Égypte) (*parle en arabe*) : La présente séance se tient à la lumière de la situation grave qui règne dans un État arabe frère, où l'intensification sensible et inacceptable des actes de violence a été condamnée par la Ligue des États arabes, l'ONU et la communauté internationale, qui ont toutes appelé à leur arrêt immédiat. Au nom du Groupe des États arabes, nous réaffirmons notre rejet absolu du recours à la violence contre des civils, quelle que soit les justifications avancées. Nous exhortons le Gouvernement syrien à écouter et répondre aux demandes du peuple arabe syrien.

Endiguer l'effusion de sang et mettre fin aux souffrances du peuple frère syrien est la priorité absolue de la Ligue des États arabes. De nombreuses résolutions ont été adoptées à ce sujet, dont la plus récente est la résolution adoptée par le Conseil ministériel de la Ligue des États arabes le 12 février.

La Ligue souligne aujourd'hui la nécessité d'appliquer immédiatement, pleinement et fidèlement toutes les dispositions du plan d'action arabe, qui est le moyen unique et idéal de répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la liberté et à la démocratie dans le cadre d'un processus politique global dirigé par les Syriens dans un climat exempt de violence, de peur, d'intimidation et d'extrémisme. Nous soulignons à nouveau la primauté de la solution arabe sous des auspices arabes, notre opposition à toute intervention militaire en Syrie et notre volonté de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie.

En application de la résolution du Conseil de la Ligue des États arabes du 12 février, qui charge la Ligue de présenter à l'Assemblée générale un projet

de résolution reflétant l'initiative arabe et les autres résolutions pertinentes de la Ligue, le Groupe des États arabes a présenté le projet de résolution A/66/L.36 sur la situation en République arabe syrienne, au titre du point 34 de l'ordre du jour, « Prévention des conflits armés ». La Ligue a pris en compte le lien entre le projet de résolution et l'alinéa a) de ce point de l'ordre du jour, « Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits ». Nous estimons que ce principe est au cœur de l'initiative de la Ligue, dont l'objectif principal est de trouver une solution pacifique au conflit syrien.

Le projet de résolution tient compte de tous les piliers sur lesquels repose le règlement pacifique de la crise syrienne, comme le reflètent le plan d'action arabe du 2 novembre 2011, la résolution adoptée par le Conseil des ministres de la Ligue le 22 janvier, et sa dernière résolution en date du 12 février. Ces initiatives et ces efforts arabes ont obtenu de la communauté internationale une approbation et une reconnaissance sans précédent. Quelque 70 États Membres de l'ONU se sont portés coauteurs du projet de résolution. La Ligue des États arabes et tous les auteurs du projet de résolution espèrent qu'il sera adopté par consensus aujourd'hui, ce qui permettra de montrer que la communauté internationale s'exprime d'une seule voix, de refléter la gravité des événements en Syrie et de réaffirmer notre plein appui aux efforts entrepris par la Ligue des États arabes, qui sont le seul cadre accepté par tous.

Sur cette base, la délégation égyptienne, au nom du Groupe arabe et de tous les auteurs du projet de résolution à New York, appelle aujourd'hui tous les États Membres à se tenir côte à côte pour envoyer un message clair d'appui au peuple syrien en votant pour le projet de résolution arabe sur la situation en Syrie.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/66/L.36.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Botnaru** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Concernant le projet de résolution A/66/L.36, je souhaite, au nom du Secrétaire général, qu'il soit pris acte de l'état suivant des incidences financières de ce projet, présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur.

Aux termes du paragraphe 11 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait

« dans ce contexte, le Secrétaire général et tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies d'apporter leur concours aux efforts de la Ligue des États arabes par des missions de bons offices visant à promouvoir le règlement pacifique de la crise syrienne, y compris en nommant un envoyé spécial, et par une assistance technique et matérielle, en consultation avec la Ligue ».

Le montant des ressources supplémentaires nécessaires est estimé à 900 000 dollars pour les six premiers mois de l'exercice biennal 2012-2013 en vue d'appuyer les efforts de la Ligue des États arabes, par le biais à la fois de bons offices visant à promouvoir un règlement pacifique de la crise syrienne, notamment en nommant un envoyé spécial, et d'une assistance technique et financière.

Ces dépenses seront couvertes en recourant à l'autorité dont est investi le Secrétaire général dans la résolution 66/249 pour les activités dont le Secrétaire général aura attesté qu'elles ont trait au maintien de la paix et de la sécurité. Toute dépense supplémentaire fera l'objet d'une proposition de l'imputer sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales approuvées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2012-2013 dans le rapport à l'Assemblée générale.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux représentants au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La Syrie déploie actuellement des efforts sur trois grands fronts. Le premier est la réponse durable et immédiate aux justes appels du peuple syrien à la réforme en assurant le suivi de la mise en œuvre accélérée d'un programme de réforme globale. Cette initiative à elle seule répond pleinement au fond de la déclaration prononcée par mon collègue, le représentant de l'Égypte, qui a présenté le projet de résolution A/66/L.36. La différence entre ma brève description de cette question et la déclaration détaillée de mon collègue égyptien tient à la teneur politique de ces paroles. Je vais tout de suite fournir des explications.

Nous signalons que l'adoption du nouveau projet de constitution pour la Syrie sera décidée par un référendum national direct qui aura lieu dans 10 jours, le 26 février. Le projet de constitution prévoit la création d'un État syrien moderne et démocratique fondé sur la citoyenneté, l'état de droit et l'égalité entre tous les citoyens sur la base du pluralisme politique, de la séparation des pouvoirs, de la protection des libertés publiques et de l'exercice démocratique de l'autorité en passant par les urnes. Ces dispositions extrêmement importantes répondent aux exigences et aux aspirations légitimes de la population, qu'il s'agisse de membres de la majorité ou de l'opposition.

Deuxièmement, nous continuerons de lancer des appels sincères à l'ouverture immédiate d'un dialogue national entre tous les Syriens qui se préoccupent de la sécurité et de l'avenir de leur pays, indépendamment de leur idéologie ou de leurs affiliations politiques. C'est le seul moyen de régler la situation douloureuse en Syrie, de répondre aux aspirations du peuple syrien et de préserver le prestige du pays en tant qu'acteur effectif dans sa zone géographique et dans la région arabe.

Nous accueillons favorablement tous les efforts honnêtes en faveur de ce dialogue national général, y compris la proposition russe de l'accueillir à Moscou. Nous appelons tous les États Membres à encourager l'opposition nationale syrienne à prendre part à ce dialogue national général. Nous demandons également aux pays qui incitent l'opposition à ne pas participer à ce dialogue de cesser de le faire et de persuader l'opposition de se distancier des groupes terroristes armés qui se sont engagés sur la voie d'une réforme reposant sur la destruction des oléoducs, des gazoducs et des trains, sur les assassinats et sur la violence contre les institutions et les biens publics et privés.

Troisièmement, nous continuerons à assumer les responsabilités et les fonctions de l'État syrien et à protéger le peuple syrien et ses intérêts en maintenant la stabilité du pays et la sécurité de ses citoyens contre le terrorisme et les actes de violence des groupes armés, conformément au droit international et syrien. Aucun pays ne peut accepter la présence de groupes terroristes armés sur son territoire ni leur permettre d'attaquer ses institutions, ses biens publics et privés, ni son personnel militaire ou civil.

Nous sommes très préoccupés quant aux véritables intentions des auteurs du projet de résolution, et notamment par leur campagne politique et médiatique agressive contre la Syrie, ainsi que par le fait qu'ils

fournissent aux groupes terroristes armés d'importants moyens logistiques et un appui financier et politique et qu'ils leur assurent une voix dans les forums internationaux. Ces pays nient l'existence de groupes terroristes armés depuis le début des événements. Tout en clamant leur volonté d'épargner la vie et le sang des Syriens et de résoudre la crise par la voie pacifique, ils se sont dépêchés d'imposer des sanctions unilatérales contre le peuple syrien au mépris de toute légitimité internationale, ce qui a eu des conséquences sur sa vie quotidienne. Ces pays ont également rompu les relations avec la Syrie sans justification.

Tout ceci montre clairement qu'ils ne souhaitent nullement mettre en place des réformes ou des propositions sur la base d'un dialogue pacifique. Au contraire, ils font partie intégrante du problème et de la crise. Nous les appelons, depuis cette tribune, à cesser de faire ingérence dans les affaires intérieures de la Syrie et d'exacerber la violence et les affrontements communautaires entre tous les Syriens sans exception, y compris l'opposition.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est un exemple parfait de partialité et n'a rien à voir avec les événements en Syrie. Ses auteurs ont rejeté tous les amendements négociés qu'il a été proposé d'apporter au projet de résolution, y compris l'invitation faite à l'opposition de se distancier des groupes armés. Cela explique tout. Ils n'ont aucune intention d'assigner quelque responsabilité que ce soit aux groupes terroristes armés pour les attaques lancées contre les institutions publiques et les civils; ils ne cherchent même pas à condamner ces attaques, dont les attentats-suicides perpétrés à Damas et à Alep. Ils refusent de faire une quelconque mention de la responsabilité de l'État syrien de protéger ses citoyens contre ces attentats. Ils n'ont accordé aucune attention aux réformes en profondeur actuellement en cours en Syrie, y compris le nouveau projet de constitution.

De plus, le projet de résolution fait état de décisions et de résolutions déséquilibrées qui ne feront qu'intensifier la crise. Les résolutions adoptées par la Ligue des États arabes violent la souveraineté syrienne, qui est protégée par la Charte des Nations Unies et l'ensemble des normes internationales, et par le droit international. Je cite le paragraphe 9 de la résolution la plus récente de la Ligue des États arabes, qui est mentionné dans le projet de résolution. Cette résolution appelle les membres de la Ligue à « fournir [à l'opposition syrienne] toutes formes d'appui politique

et matériel ». Ce paragraphe est une invitation claire et officielle à fournir un appui logistique et des armes à l'opposition armée et à l'encourager à poursuivre des attentats terroristes en Syrie, y compris les attentats suicides qui ont fait des centaines de morts parmi les civils à Damas et à Alep. Ce sont ces mêmes groupes terroristes armés qui ont officiellement approuvé ces attaques par le biais des chaînes satellites du Conseil de coopération du Golfe et ses médias vont recevoir un appui matériel en application de la résolution de la Ligue.

Je déplore vivement de devoir dire que jamais dans ma carrière de diplomate, je n'ai vu une telle résolution adoptée par une organisation internationale, gouvernementale ou régionale appelant à appuyer des groupes armés qui commettent des attentats terroristes contre des civils. Nous pourrions penser que ces organisations chercheraient plutôt à résister à ces groupes et organisations au lieu de les appuyer ou de leur accorder une légitimité et une couverture politique et médiatique.

La Ligue des États arabes, qui est censée être une organisation régionale qui promeut les intérêts et préserve la souveraineté de ses membres, dont la Syrie, est aujourd'hui – sous la domination du Conseil de coopération du Golfe – en train comploter avec les ennemis traditionnels des Arabes pour tuer la Syrie. Peut-on concevoir que la Ligue des États arabes ait demandé qu'une opération internationale de maintien de la paix soit déployée en Syrie? Peut-on concevoir que cette invitation ait été rejetée par certains États occidentaux qui complotent contre la Syrie?

Lorsqu'on examine la situation de certains pays arabes au lendemain de ce qu'on appelle le Printemps arabe, on remarque que ces pays vivent dans un état de violence quotidienne bien plus grave que ce que connaît mon pays. Et pourtant, ces événements sont peu couverts par les médias ou par les pays qui ont provoqué ces répercussions non anticipées sur les citoyens arabes. En même temps, ces pays cherchent à piller les ressources de tous les pays arabes et à laisser Israël, au nom des intérêts occidentaux dans la région, à dominer le Moyen-Orient, à étouffer la question palestinienne, à avaler les territoires arabes occupés et à renvoyer les Arabes dans l'âge des ténèbres une fois que les richesses et les recettes gazières et pétrolières auront été usurpées. Ils font tout ceci pour sauver les économies de l'Europe et des États-Unis de la crise financière qui les accable.

Nous osons espérer que l'ONU et ses États Membres aideront le Gouvernement et le peuple syriens à faire face aux défis de l'extrémisme et du terrorisme et à accélérer les réformes lancées dans le pays. Dans ce contexte, nous appelons l'attention de l'Assemblée sur le danger que l'Organisation, sous la pression politique de certains États Membres, pourrait servir de couverture aux groupes terroristes armés en Syrie. Le rapport publié par la mission d'observation de la Ligue des États arabes a fait état des actes criminels commis par ces groupes armés.

Dans ce cadre, nous voudrions redire qu'une résolution partielle, subjective, ne ferait qu'envoyer un mauvais message à tous ces extrémistes et ces terroristes : le message que leurs actes de violence et de sabotage délibéré bénéficient du soutien et de l'encouragement des États Membres de l'ONU. En conséquence, l'adoption de cette résolution ne ferait qu'engendrer une exacerbation de la crise et davantage de violence dans l'ensemble de la région, plutôt que d'aller dans le sens d'un règlement pacifique de la crise.

Nous en appelons par conséquent à tous les États, afin que, lorsque le projet de résolution sera mis aux voix, ils ne deviennent pas indirectement parties à une chose qui ne ferait qu'intensifier l'anarchie et la crise. Nous appelons tous les membres à voter contre ce projet de résolution contre la Syrie pour toutes les raisons que j'ai citées.

Pour terminer, je voudrais poser une question, en demandant à chacun ici d'y réfléchir : quelqu'un a-t-il pensé aux conséquences de la destruction de Bassorah? Ce proverbe arabe ne s'applique pas à la ville de Bassorah en Iraq; il attire simplement l'attention sur ce qui pourrait se produire si le projet de résolution est adopté. Cette mesure serait désastreuse non seulement pour la région mais également pour l'ensemble des relations internationales.

Toute personne raisonnable dans cette salle est consciente de ce que l'anarchie dans les pays arabes a des incidences sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Quelqu'un a-t-il réfléchi au fait que l'effusion de sang en Syrie et dans d'autres pays servait juste les intérêts d'Israël et en favorisait les projets s'agissant de faire un sort à la question palestinienne et de redessiner les frontières géopolitiques de la région, et partant, de réduire à néant tout espoir de paix globale et juste dans la région, à commencer par l'espoir d'établir un État de Palestine sur la base des frontières du 4 juin 1967?



Le nœud de la question est que certains des auteurs à l'origine du projet de résolution ont des comptes à régler avec la Syrie. Cela comprend des questions politiques de longue date avec l'Ouest, vieilles questions mais aussi questions nouvelles en ce qui concerne certains pays arabes, malheureusement.

**M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Les principes de souveraineté, d'indépendance, d'unité et d'intégrité territoriale sont les fondements de la coexistence humaine dans le monde d'aujourd'hui, composé de nations offrant une riche diversité politique, culturelle et religieuse. Ces principes garantissent la coexistence pacifique et la fraternité entre les êtres humains habitant la terre mère. C'est pourquoi ils doivent être respectés scrupuleusement et la République arabe syrienne ne peut faire exception.

Nous dénonçons devant le monde le fait que des puissances impérialistes et leurs alliés se sont proposé de provoquer un changement de régime en Syrie, encore une fois au prix d'une grave effusion de sang. Ils tentent de rééditer la même formule que celle à laquelle ils ont déjà eu recours en Libye, et qui sont lourdes de conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Ils cherchent à occuper militairement un pays souverain, à opérer un coup d'État contre les autorités légitimes, et à convertir la Syrie en protectorat.

Ces puissances impérialistes et leurs alliés, de concert avec les moyens de communication internationaux qui sont à leur service, entendent convertir la ville de Homs en Benghazi syrienne, en quartier général des groupes armés, qui opèrent avec un appui de l'extérieur. La prétendue protection des droits de l'homme et l'aide humanitaire sont des écrans de fumée derrière lesquels dissimuler la violation de la souveraineté de la Syrie et encourager une guerre civile à grande échelle.

Le projet de résolution (A/66/L.36) qui nous est présenté constitue une ingérence dans les affaires intérieures d'un État souverain, puisqu'il met en place différents mécanismes de tutelle et de suivi d'un pays souverain. L'adoption de ce projet de résolution sera utilisée sur le plan médiatique pour justifier une intervention militaire étrangère en Syrie.

Le projet de résolution comporte une attaque du Gouvernement syrien sous l'invocation qui y est faite des droits de l'homme, mais il tait les violations continues et avérées des droits de l'homme perpétrées par les groupes terroristes, qui commettent d'abominables crimes contre

les civils et s'attaquent, usant d'armes de divers calibres, aux fonctionnaires et aux bâtiments de l'État.

Le projet de résolution ne fait pas état des initiatives du Président Bachar Al-Assad et des institutions de l'État syrien en vue de promouvoir le dialogue politique avec l'opposition, et de parvenir à un large accord national, démocratique et pacifique. Il passe sous silence la convocation par le Gouvernement du référendum du 26 février sur une nouvelle constitution, où il est établi que « le système politique sera fondé sur le principe du pluralisme politique et le pouvoir sera exercé démocratiquement par le biais des élections ». C'est que ce sont l'exercice de la démocratie et la consultation populaire qui constituent les meilleures solutions pour progresser vers la mise en place d'un système politique, démocratique et pluriel au sein duquel tous les citoyens soient égaux, indépendamment de leur appartenance politique, ethnique ou de leurs croyances.

Dans le projet de résolution, on refuse à l'État syrien le droit qui est le sien de protéger sa population et d'assurer la paix et la sécurité intérieures, on lui demande de renoncer aux prérogatives que lui confie la constitution afin de garantir la stabilité du pays. Mais le projet n'appelle pas, comme le proposait la version révisée présentée par la Fédération de Russie, « tous les secteurs de l'opposition syrienne à se dissocier des groupes armés engagés dans des actes de violence », pas plus qu'il n'exhorte les États Membres et tous ceux qui sont en mesure de le faire à user de leur influence pour prévenir la violence continue de ces groupes ».

La République bolivarienne du Venezuela apprécie les efforts louables entrepris par la Fédération de Russie pour faire en sorte que le contenu du projet de résolution se rapproche d'un texte équilibré et objectif, ce qui n'a pas pu être fait. La République bolivarienne du Venezuela appuie les initiatives de la Fédération de Russie et de la République populaire de Chine, qui ont empêché que le Conseil de sécurité soit utilisé dans le but d'enfreindre la souveraineté de la République arabe syrienne.

La République bolivarienne du Venezuela appuie donc les efforts de paix déployés par la Fédération de Russie à Damas, par le biais de son Ministre, M. Sergey Lavrov. La République bolivarienne du Venezuela nourrit l'espoir que ces efforts seront soutenus par les pays qui désirent véritablement que l'on parvienne à une solution négociée, pacifique et sans exclusive en Syrie. Il faut encourager le dialogue entre les Syriens. Il n'est pas souhaitable que la logique de guerre, que les nations

impérialistes voudraient imposer à la Syrie et au monde, l'emporte.

L'Assemblée générale, qui examine aujourd'hui la possibilité d'envahir un pays souverain, devrait plutôt se préoccuper de reconnaître pleinement l'État palestinien, des violations constantes par Israël des droits des peuples arabes et de l'application de la résolution ordonnant au Gouvernement des États-Unis de suspendre le blocus criminel contre l'héroïque pays frère, la République de Cuba.

Compte tenu des raisons qui viennent d'être exposées, la République bolivarienne du Venezuela, sous la conduite de Hugo Chávez Frías, votera contre le projet de résolution A/66/L.36 dont nous sommes saisis.

**M. Ri Tong II** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Avant de voter, la délégation de la République populaire démocratique de Corée tient à préciser sa position sur trois aspects.

Premièrement, toute question relative à un État Membre de l'Organisation des Nations Unies doit être débattue en respectant scrupuleusement le principe du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres de l'ONU. La République arabe syrienne est un Membre à part entière de l'Organisation et, par conséquent, ne fait pas exception.

Deuxièmement, le recours à la violence contre la République syrienne et contre des personnes innocentes doit cesser immédiatement et simultanément, et tous les éléments d'instabilité doivent également être neutralisés.

Troisièmement, la question de la République arabe syrienne doit se régler dans l'intérêt du peuple syrien. Le sort et l'avenir de la Syrie se trouvent entre les mains des Syriens. Par conséquent, il faut impérativement que le processus de stabilité et de paix soit pacifique et mené par les Syriens eux-mêmes, grâce au dialogue et à la négociation, sans aucune ingérence extérieure.

Compte tenu de cette position de principe, la délégation de la République populaire démocratique de Corée votera contre le projet de résolution A/66/L.36.

**M<sup>me</sup> Williams** (Grenade) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement et le peuple grenadiens, épris de paix, adressent leurs sincères condoléances à toutes les familles syriennes qui ont perdu des proches au cours des tristes événements que nous examinons à présent.

La Grenade estime qu'en tout temps, l'Organisation des Nations Unies doit faire ce qui convient, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte, ce à quoi nous devons veiller.

En ce qui concerne le projet de résolution A/66/L.36, intitulé « La situation en République arabe syrienne », la Grenade tient à dire qu'elle en déduit que le projet de résolution n'ira pas au-delà de son libellé, à savoir fournir un appui diplomatique à la Syrie, à la Ligue des États arabes et au Secrétaire général afin d'aider le Gouvernement et le peuple syriens à faire cesser toute effusion de sang et à trouver une solution concertée à la situation interne du pays.

La Grenade comprend que par ce projet de résolution, l'Assemblée générale ne vote pas sur ou pour une résolution qui, directement ou indirectement, ou par interprétation ou réinterprétation, pourrait servir de base au renversement d'un gouvernement, à une intervention militaire ou à d'autres actes contraires à la lettre ou à l'esprit de la Charte des Nations Unies. C'est dans cette optique et, naturellement, en priant et en espérant, que la Grenade votera pour le projet de résolution.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/66/L.36, intitulé « La situation en République arabe syrienne ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Botnaru** (Département de l'Assemblée générale et la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis la présentation du projet de résolution A/66/L.36, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants se sont également portés coauteurs du projet de résolution : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Djibouti, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Honduras, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Nauru, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Zambie

*Votent contre :*

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Chine, Cuba, Équateur, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

*S'abstiennent :*

Algérie, Angola, Arménie, Cameroun, Comores, Fidji, Liban, Myanmar, Namibie, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sri Lanka, Suriname, Tuvalu, Viet Nam

Par 137 voix contre 12, avec 17 abstentions, le projet de résolution A/66/L.36 est adopté (résolution 66/253).

[Les délégations du Burundi et des Comores ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir au titre des explications de vote sur la résolution qui vient d'être adoptée. Je rappelle aux membres que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Pour régler la crise syrienne, il importe de défendre deux principes auxquels personne ne semble s'opposer. Toutes les parties doivent mettre un terme à la violence, et les solutions nécessaires ne peuvent être trouvées que par le biais d'un processus politique ouvert et dirigé par les Syriens.

La résolution 66/253, « La situation en République arabe syrienne », présentée aujourd'hui par le Groupe des États arabes, ne répond pas à ces critères. Dans une large mesure, il reflète la tendance préoccupante qui consiste à tenter d'isoler les dirigeants syriens, à rejeter tout contact avec eux et à imposer une formule extérieure en vue d'un règlement politique.

Pour rééquilibrer le texte proposé par ses auteurs, la Fédération de Russie a proposé plusieurs amendements. Le plus important d'entre eux présentait des demandes non contentieuses et raisonnables à toutes les forces d'opposition afin qu'elles se dissocient des groupes armés qui commettent des actes de violence; demandait à ces mêmes groupes d'interrompre leurs attaques contre des zones résidentielles et des institutions publiques; et demandait également aux forces gouvernementales d'arrêter de bombarder des villes et de se retirer des zones peuplées. Cependant, les amendements que nous avons proposés n'ont pas été pris en compte. Dans ces circonstances, la Fédération de Russie n'a eu d'autre choix que de voter contre le projet de résolution.

La Fédération de Russie continuera de déployer des efforts inlassables pour aider la Syrie à sortir de la crise, en coopération avec tous ceux qui attachent une importance capitale aux intérêts du peuple syrien, ainsi qu'à la paix et la sécurité régionales.



**M. Wang Min** (Chine) (*parle en chinois*) : Le Gouvernement chinois a toujours mené une politique étrangère indépendante et pacifique, et il est déterminé à défendre la paix et la stabilité régionales et mondiales. La Chine suit de près l'évolution de la situation en Syrie et elle est profondément préoccupée par l'escalade de la crise dans le pays, qui a déjà fait de nombreuses victimes civiles et compromet la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

Nous condamnons tous les actes de violence qui ciblent des civils innocents et demandons instamment au Gouvernement et à toutes les factions politiques en Syrie de mettre fin immédiatement et totalement à tous les actes de violence et de rétablir rapidement la stabilité et un ordre social normal. Nous prions le Gouvernement syrien de prêter une attention sérieuse aux appels légitimes de la population à la réforme et au développement. Nous appelons les différentes factions politiques syriennes à exprimer leurs aspirations politiques par des moyens non violents et dans le respect de l'état de droit.

Nous exhortons toutes les parties concernées en Syrie à lancer immédiatement un dialogue politique ouvert sans conditions préalables et à élaborer ensemble un plan et un mécanisme de réforme politique globale. Nous appelons à la tenue d'un référendum sur le nouveau projet de constitution et à l'organisation d'élections parlementaires sans tarder, à la création d'un gouvernement d'unité nationale avec la participation des différentes factions, et à la pleine mise en œuvre du plan de réforme sur cette base.

Nous comprenons les préoccupations des pays arabes et de la Ligue des États arabes et leur désir de régler rapidement la question syrienne. Nous apprécions le rôle important que jouent les pays arabes et la Ligue des États arabes dans la recherche d'une solution politique à la crise syrienne. Nous apprécions les efforts que déploient les pays arabes et la Ligue des États arabes pour trouver une solution politique à la question syrienne. Nous appuyons la position des pays arabes, à savoir qu'il faut mettre immédiatement fin à la violence, que les civils syriens doivent être protégés efficacement, que la Syrie doit recevoir une aide humanitaire et que toute intervention militaire étrangère doit être évitée. Nous espérons que la question syrienne sera réglée dans le cadre de la Ligue des États arabes par des moyens politiques et pacifiques.

Nous estimons que la communauté internationale doit pleinement respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, le choix

indépendant du peuple syrien et le résultat du dialogue politique entre les nombreuses parties syriennes. Nous n'approuvons pas l'intervention armée ou l'imposition par la force d'un prétendu changement de régime en Syrie. Nous ne croyons pas que des sanctions ou la menace de sanctions soient propices à la réalisation d'une solution appropriée. Les actions de la communauté internationale et de l'ONU sur la question de la Syrie devraient chercher à apaiser les tensions, à faciliter le dialogue politique et à résoudre les différends. Au lieu de compliquer la situation, ces actions devraient contribuer à maintenir la paix et la stabilité au Moyen-Orient et à défendre l'unité de la communauté internationale. La Chine a voté conformément à cette position.

La Chine est un pays responsable, ami des Arabes. Elle s'est toujours conformée aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux normes fondamentales régissant les relations internationales. La Chine adopte une position objective, juste et responsable sur la question syrienne. Elle est prête à rester en communication avec le Gouvernement et avec diverses factions politiques en Syrie, ainsi qu'avec les pays arabes et la Ligue des États arabes. La Chine coopèrera avec la communauté internationale et assumera un rôle constructif et positif pour régler comme il se doit la question syrienne.

**M. Milanović** (Serbie) (*parle en anglais*) : La République de Serbie a voté pour la résolution 66/253. Nous croyons que tous les efforts internationaux devraient obéir au seul objectif de mettre fin aux souffrances du peuple syrien. Nous apprécions et respectons les efforts consentis par la Ligue des États arabes et le Groupe des États arabes.

Nous aurions aimé que les propositions et les amendements avancés par certains pays soient pris en considération et évalués, car nous apprécions et saluons tous les efforts diplomatiques déployés à ce jour pour aider à apaiser la crise syrienne. Nous croyons en particulier que la résolution aurait profité de l'ajout de certains des amendements proposés par la Fédération de Russie. À notre avis, ces amendements sont extrêmement constructifs et auraient pu aboutir à l'adoption de la résolution par consensus.

Nous espérons que la communauté internationale tiendra compte de ces amendements dans le cadre du futur processus diplomatique. Les questions qu'ils soulèvent sont inévitables et devront faire l'objet d'un examen à plus ou moins longue échéance. La République de Serbie se félicite de toutes les initiatives visant à faire

cesser les massacres en Syrie et à créer un climat propice à la tenue de pourparlers sérieux sur des arrangements qui ramèneraient la stabilité dans le pays.

**M. Haroon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan s'est rallié à la sagesse de ses frères du monde arabe et a voté pour la résolution 66/253. Nous partageons les préoccupations de la communauté internationale vis-à-vis de la situation en Syrie. On ne saurait cautionner la poursuite de la violence et des massacres. Nous condamnons avec force le recours à la force contre des manifestants pacifiques, ainsi que les violations des droits de l'homme commises par toutes les parties. Nous pensons que tous les efforts devraient chercher à mettre fin à la spirale de la violence en Syrie et à faire entendre les aspirations légitimes du peuple dans l'optique de la paix, de la prospérité et de la stabilité du pays. Il ne sert à rien d'agir avec précipitation, ce qui, de tout temps, a été contraire aux principes éprouvés de la diplomatie.

Il existe un consensus général au sein de la communauté internationale sur deux des principaux objectifs : la cessation immédiate de la violence et des tueries, et un règlement pacifique de la situation par le biais d'un processus politique sans exclusive. Il existe toutefois des divergences d'opinion quant à la façon de concrétiser ces objectifs. Le Pakistan a souligné l'importance d'une approche consensuelle vis-à-vis de cette question, y compris au Conseil de sécurité, car seul un message unifié favoriserait la promotion de nos objectifs communs.

Il nous semble que nous sommes sur le point de parvenir à un terrain d'entente au Conseil de sécurité. Davantage d'efforts auraient pu être faits pour combler les écarts existants en tenant compte des amendements proposés par la Russie et la Chine et, au nom de la paix dans le monde, pour forger un plus grand consensus à l'Assemblée. Notre position au Conseil de sécurité a reposé sur les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et de non-recours à une intervention militaire extérieure. Aujourd'hui encore, nous restons fidèles à ces principes.

Nous appelons les deux partis à éviter la violence, à s'engager sur la voie du dialogue et de la réconciliation et à entamer un processus politique pragmatique et sans exclusive qui aboutira à un règlement pacifique de la situation. Nous avons toujours préconisé que tout débat sur la Syrie à l'ONU se fasse dans le plein respect des principes d'indépendance, de souveraineté, d'unité et d'intégrité territoriale de ce pays. Nous continuons de croire que les objectifs de paix et de sécurité bénéficieront

d'une coopération avec le pays. C'est pourquoi nous réitérons nos appels précédents en faveur du respect de la volonté du peuple syrien et d'une solution émanant des Syriens eux-mêmes.

Toute remontrance mise à part, le monde islamique est de plus en plus appréhensif et anxieux face à la perspective d'un autre pays musulman qui risque de voir l'ONU décider d'une intervention. Nous ne devons pas laisser cette conviction s'installer; cette tendance grandissante doit cesser.

Je tiens, pour finir, à exprimer notre appui continu aux efforts collectifs de la Ligue des États arabes dont l'objectif est de mettre fin à la violence et de promouvoir un règlement pacifique de la question par le dialogue et l'engagement.

**M. Weisleder** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica est extrêmement préoccupé par les violations graves, massives et répétées des droits de l'homme en Syrie, notamment la mort et les souffrances de milliers de civils et autres personnes protégés par le droit international, et par les dangers grandissants auxquels est confronté le peuple de ce pays. La communauté internationale ne peut rester silencieuse face aux révélations faites par la commission d'enquête, lesquelles méritent toute notre confiance.

Nous appelons avec force les autorités syriennes à mettre fin à l'exécution et à la persécution de manifestants et de défenseurs des droits de l'homme, aux détentions arbitraires, aux disparitions forcées, aux représailles, à la torture et aux attaques contre la population civile. Nous condamnons également les violations des droits de l'homme des filles et des garçons et la violence sexuelle, comme l'indique le rapport du Conseil des droits de l'homme (voir A/66/53/Add.2). Nous avons également écouté avec beaucoup d'intérêt, au début de cette semaine, l'exposé sur cette situation présenté à l'Assemblée par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme (voir A/66/PV.95) et exprimons notre vive préoccupation face à la détérioration de la situation.

Mon pays estime que tous les acteurs de la communauté internationale doivent assumer leur rôle dans cette situation grave conformément à leurs compétences. Nous notons le leadership et l'engagement responsable de la Ligue des États arabes dans la recherche de solutions à cette crise. Les nombreuses décisions adoptées par l'Organisation doivent être mises en pratique, y compris son plan d'action qui exige impérativement la collaboration sérieuse et continue

des autorités syriennes avec ce mécanisme, avec les mécanismes établis par le Conseil des droits de l'homme et avec les mécanismes qui seront mis en place à l'avenir.

Le Conseil des droits de l'homme s'est également acquitté de ses responsabilités avec la tenue de trois sessions extraordinaires et particulièrement l'adoption de la résolution S-18/1, que nous appuyons en notre qualité de membre du Conseil. Le Conseil des droits de l'homme, organe le plus important des Nations Unies dans ce domaine, dispose d'outils que nous devons continuer à utiliser au cours de la session qui commencera le 27 du mois en cours. C'est la raison pour laquelle nous appuyons la création d'un poste de rapporteur spécial. C'est l'un des mandats du Conseil des droits de l'homme et en notre qualité de membres nous nous devons d'agir en conséquence.

Étant donné le rôle de premier plan que joue le Conseil des droits de l'homme, comme ses capacités techniques et les possibilités qu'il a d'influer sur le terrain dans le cadre de l'examen de situations relatives aux droits de l'homme qui, de par leur gravité, exigent une analyse spécifique par pays, le Costa Rica maintient en cette occasion sa position de toujours, qui consiste à ne pas se porter coauteur de résolutions de cette nature à l'Assemblée générale.

Néanmoins, nous appelons l'attention sur le fait que, compte tenu de la gravité des conclusions de la commission d'enquête, le Conseil des droits de l'homme lui-même, au paragraphe 19 de la résolution S-18/1 qu'il a adoptée, communique au Secrétaire général son rapport afin qu'il le remette aux organes compétents de l'Organisation pour qu'ils prennent les mesures qui s'imposent. En dépit de cela, le Conseil de sécurité n'a pas apporté la réponse appropriée escomptée face à cette grave situation, relative à des crimes contre l'humanité, qui constitue une menace à la paix et à la sécurité.

Conjointement avec les autres pays du groupe dit des cinq petits États, nous avons manifesté notre préoccupation face au recours qui a été fait au droit de veto par deux membres permanents du Conseil de sécurité le 4 février passé (voir S/PV.6711). Nous avons réitéré notre appel à ne pas recourir au droit de veto sans les situations de génocide, de crimes contre l'humanité, de nettoyage ethnique ou de crimes de guerre.

Il est impératif de procéder d'urgence à une réforme permettant de démocratiser le Conseil de sécurité, de garantir une plus grande pluralité au niveau de la prise de décisions et de limiter les privilèges. En l'occurrence,

nous avons étudié en détail le texte du projet de résolution présenté par le Groupe des États arabes relativement au point 34 de l'ordre du jour, « Prévention des conflits armés ». Nous considérons qu'il constitue une réponse adaptée à la gravité de la crise et, compte tenu de notre profonde préoccupation face à la situation actuelle en Syrie, nous avons voté pour.

En dépit du prix que nous attachons au consensus, la recherche de ce consensus ne peut ni ne doit en venir à paralyser notre action, ni affaiblir le message de l'Organisation face à des faits inadmissibles comme ceux qui nous occupent.

Le Conseil de sécurité a encore le temps de s'acquitter des hautes responsabilités que la communauté internationale lui a confiées. Les considérations politiques ne doivent pas se substituer à la priorité absolue que constitue la protection de la vie et de l'intégrité humaines, par le biais d'un message énergique et unanime et de la prise des décisions qui s'imposent, en matière de paix et de sécurité, pour influencer réellement sur la situation sur le terrain. Les responsables de ces actes doivent en répondre devant les instances compétentes et le Conseil de sécurité doit prendre les mesures concrètes qui s'imposent à cette fin, y compris la possibilité de déférer la situation à la Cour pénale internationale.

Enfin, nous adjurons fermement l'ensemble des différents protagonistes internationaux et internes de déployer les plus grands efforts afin de trouver une issue pacifique au conflit syrien. Toutes les parties concernées doivent trouver une solution par le dialogue et prévenir par tous les moyens nécessaires de nouveaux actes de violence contre la population civile. La décision relative à la forme et à la manière d'organiser le Gouvernement et les institutions du pays revient au seul peuple syrien. On ne peut réprimer les voix du changement par la violence. La clameur qui monte de la population doit être écoutée et respectée.

**M. Sergeyev** (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine a voté pour la résolution 66/253. La position de la délégation ukrainienne sur la résolution présentée par le Groupe des États arabes est dans le droit fil de notre prise de position sur la résolution pertinente (A/C.3/66/L.57/Rev.1) adoptée en novembre dernier par une grande majorité de membres à la Troisième Commission.

Nous partons du constat que les pays de la région qui s'efforcent de ramener la paix et veulent mettre fin à la violence dans un pays avoisinant sont les mieux à

même d'atteindre ces objectifs. Par conséquent, nous estimons que les efforts pacifiques menés par la Ligue des États arabes en vue d'un règlement négocié méritent d'être appuyés par l'Assemblée.

Le Ministère ukrainien des affaires étrangères, dans une déclaration en date du 10 février, a exprimé sa vive préoccupation face à l'escalade de la violence en Syrie, qui menace de tourner à la guerre civile déclarée, avec des conséquences imprévisibles sur l'ensemble du Moyen-Orient. L'Ukraine exhorte toutes les parties, dans le cadre de cet affrontement entre Syriens, à cesser la violence et à engager un dialogue dans le but de trouver des moyens acceptables et efficaces de résoudre leurs divergences.

**M. Khazae** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation a voté contre la résolution 66/253, conformément à notre position de principe que la seule issue possible à la crise réside dans un processus politique pacifique mené sur le plan national et libre de toute ingérence étrangère en vue de répondre aux revendications légitimes du peuple. Dans le cas de la Syrie, toute tentative d'ingérence dans les affaires intérieures syriennes ne ferait que provoquer un approfondissement de la crise politique et sociale, avec tout ce que cela implique pour la région tout entière. Notre objectif, par conséquent, doit être axé sur un processus permettant un renforcement de l'unité nationale et le maintien de l'ordre public, de la sécurité nationale, ainsi que de la stabilité, et de la prospérité du peuple syrien, sachant que c'est au peuple et au Gouvernement syriens qu'il incombe au premier chef comme en dernier recours d'assurer la sûreté, la sécurité et la stabilité de la Syrie et de son peuple.

Nous regrettons que tout le processus de convocation d'une séance de l'Assemblée générale pour débattre de la situation en Syrie n'ait pas suivi les procédures prévues. En outre, concernant le fait que, pour la convocation de la séance, même les membres du Bureau n'ont pas été consultés, il existe une irrégularité dans le point de l'ordre du jour au titre duquel nous tenons le présent débat. En effet, si la séance tenue récemment par l'Assemblée générale sur cette question (A/66/PV.96) a été convoquée au titre du point 64 de l'ordre du jour, « Rapport du Conseil des droits de l'homme », la résolution adoptée aujourd'hui l'est au titre du point 34 de l'ordre du jour, « Prévention des conflits armés ». L'examen de la situation d'un conflit armé dans un pays donné et des moyens de le prévenir a des incidences juridiques et politiques. Nous sommes convaincus que

cela ne s'applique pas à la situation en Syrie. Nous avons de très bonnes raisons de penser que le fait d'inscrire la situation en Syrie sous ce point de l'ordre du jour risque non seulement de ne pas nous aider à régler le différend politique interne, mais de compliquer davantage la situation.

Même si nous acceptons que la situation syrienne soit examinée au titre du point 34 de l'ordre du jour, « Prévention des conflits armés », il ne s'agit que d'un aspect de la question. L'autre aspect est que si cette question est examinée au titre des conflits armés, cela signifie que nous reconnaissons clairement que des groupes armés combattent le Gouvernement en Syrie, commettent des violences et détruisent des bâtiments publics et des infrastructures. La question est maintenant de savoir où et de quelles sources ces groupes ont obtenu leurs armes et leur matériel moderne.

Il est cependant encore plus regrettable que les auteurs de la résolution aient choisi de n'y intégrer aucun amendement, alors que s'ils avaient accepté de le faire, ce texte aurait pu être plus équilibré et complet et rendre mieux compte de la réalité de la situation sur le terrain en Syrie. Les amendements appelaient « toutes les composantes de l'opposition syrienne à se désolidariser des groupes armés se livrant à des actes de violence » et soulignaient que les groupes armés devaient cesser leurs attaques contre les institutions publiques et cantonnements dans les villes et agglomérations.

Ces questions sont essentielles pour trouver une solution à la crise en Syrie. Tant que des groupes armés auront recours à la violence, il est évident que la crise se poursuivra. Nous devons condamner clairement et constamment tout acte de violence et de terrorisme, quelle que soit sa forme ou manifestation. L'ingérence étrangère, les actes de violence et l'incitation au terrorisme ne feraient que jeter de l'huile sur le feu.

Comme nous l'avons déjà dit, la Syrie joue traditionnellement un rôle important au Moyen-Orient. Par conséquent, une instabilité et des troubles prolongés en Syrie auront des incidences négatives sur la paix et la stabilité dans la région du Moyen-Orient. Je tiens à dire clairement que la déstabilisation du Moyen-Orient et la promotion de la violence dans la région servent à terme les intérêts supérieurs du régime sioniste et ses actes criminels contre l'humanité, les musulmans et le monde arabe.

Nous devons tous œuvrer de concert pour trouver un moyen global, efficace et pratique de faciliter une



solution pacifique à la crise actuelle en Syrie. Cette résolution, dans sa formulation actuelle, ne nous permettra pas d'atteindre cet objectif. C'est pourquoi nous avons voté contre.

**M. Archondo** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La délégation de l'État plurinational de Bolivie a voté contre la résolution 66/253 qui vient d'être adoptée par l'Assemblée générale. C'est pourquoi nous voudrions saisir cette occasion pour expliquer ce qui a motivé notre décision.

Nous voudrions tout d'abord savoir ce qui se passe en Syrie. S'agit-il d'une guerre civile au stade embryonnaire? Ou peut-être de l'écrasement armé d'une révolte civile, ou bien d'un affrontement entre l'armée syrienne régulière et des forces armées mises en place par l'opposition? Un génocide est-il peut-être en cours en Syrie? Ce sont là certaines des questions que nous nous sommes posées avant de prendre une décision.

Nous devons reconnaître que nous n'avons pas de réponse précise. Nous savons simplement qu'il existe une opposition reconnue et un Gouvernement prêt à engager des réformes. Pour reprendre les termes employés par l'Ambassadeur de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies, ce gouvernement serait prêt à apporter des changements, à changer la Constitution et à engager le processus politique syrien dans la voie de la démocratie.

Néanmoins, nous ne pouvons pas en être certains car nous savons qu'il s'agit d'un processus en cours, pas encore clairement défini. Cependant, nous connaissons les risques liés à une détérioration de la situation. Nous sommes conscients qu'une vacance du pouvoir et qu'une lutte sectaire ou religieuse sont possibles. Et nous sommes surtout conscients que toute la région du Moyen-Orient pourrait être déstabilisée, comme ce fut le cas dans le cadre de précédents conflits.

La délégation bolivienne sait que, le problème syrien peut avoir deux issues. La première a été appliquée en Libye – cette formule a été facilitée par l'ONU l'année dernière. Cela nécessite de légitimer une intervention étrangère dans un pays enlisé dans un conflit et, après avoir légitimé des violences par l'adoption d'une résolution à l'ONU – dans le cas de la Libye, la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité –, de justifier un changement de régime et une perturbation de l'ordre public dans ce pays.

Nous avons été témoins de cette issue, et il semble que nous n'en avons pas tiré d'enseignement. Il semble que nous sommes prêts à faire les mêmes erreurs que

l'année dernière, en faisant de l'ONU un moyen de légitimer une intervention étrangère. La différence est que, l'année dernière, cette décision a été prise par le Conseil de sécurité et qu'aujourd'hui, il semble que c'est l'Assemblée générale qui permettra en fin de compte de prendre une telle mesure.

Nous espérons que, comme l'a dit l'Ambassadeur de la Grenade, cette résolution ne permettra pas d'appliquer la formule de l'année dernière. Mais nous avons de sérieux doutes à cet égard. C'est pourquoi nous avons voté contre cette résolution.

Néanmoins, nous envisageons également une autre issue, qui n'est pas celle dessinée ci-dessus. Il s'agit d'une transition pacifique, telles celles que nous avons observées il y a un an également en Égypte et en Tunisie. Le Printemps arabe était fondé sur le principe d'une opposition utilisant des moyens pacifiques afin de faciliter, dans une certaine mesure, un retour à la démocratie et, peut-être, un changement de régime, mais imposé par la volonté du peuple sans autoriser une intervention étrangère. Nous pensons que ce souffle initial du Printemps arabe devrait se faire très clairement sentir en Syrie et nous pensons sincèrement que le Gouvernement syrien pourrait prendre des mesures en ce sens. Nous ne souhaitons donc pas que l'ONU soit plutôt tentée d'agir rapidement et d'appliquer à nouveau la solution libyenne, qui ne nous semble pas adaptée.

C'est pourquoi la Bolivie aurait appuyé les amendements au projet de résolution que la délégation russe avait souhaité présenter hier. Nous pensons que les amendements russes auraient permis à cette résolution de recueillir véritablement le consensus que nous appelions tous de nos vœux, en particulier quand nous parlons de l'Assemblée générale, où tous les pays sont sur un pied d'égalité et où aucun État ne peut opposer son veto à une décision de la majorité.

Cette année, cela fera 30 ans que la Bolivie connaît une démocratie ininterrompue sans jamais cesser de respecter les droits de l'homme. La Bolivie a également connu des périodes de conflit difficiles par le passé et n'est pas imperméable à la violence. En outre, la Bolivie soutient les victimes des violences en Syrie, mais ce n'est pas pour cela qu'elle oubliera que, dans de nombreux cas, l'ONU a commis des erreurs. Nous devons nous en souvenir.

**M. Estreme** (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine a voté pour la résolution 66/253 et souhaite



préciser les points suivants relativement au traitement de la présente question.

Premièrement, il est de la plus haute importance de déployer tous les efforts possibles pour garantir le respect intégral des droits de l'homme en Syrie, sachant que c'est au Gouvernement syrien qu'incombe la responsabilité de la réalisation de cet objectif.

Deuxièmement, il est nécessaire de préserver le droit de libre association, le droit à la participation politique et à la manifestation sociale de l'ensemble du peuple syrien, sans répression d'aucune sorte visant à empêcher par la coercition l'exercice effectif de ces droits.

Enfin, l'Argentine est convaincue que cette crise doit être résolue dans un cadre de dialogue, de négociation et de participation démocratique de tous les secteurs, sans ingérence aucune ni projets d'intervention militaire de puissances étrangères.

**M. Hardeep Singh Puri** (Inde) (*parle en anglais*) : Dès le début de la crise en Syrie, en mars de l'année dernière, l'Inde a été préoccupée par les incidences qu'elle pouvait avoir à l'intérieur comme à l'extérieur de la Syrie. Nous avons tenu dûment compte du rôle important que la République arabe syrienne a joué dans l'histoire du Moyen-Orient. Nous pensons que la prolongation de cette situation d'instabilité et de troubles en Syrie serait lourde de conséquences pour la paix et la stabilité de toute la région. Nous avons, par conséquent, appelé, dès le début des manifestations, à un processus politique pacifique et ouvert à tous permettant de répondre aux doléances de tous les secteurs de la société syrienne.

Nous condamnons fermement toute violence, quels qu'en soient les auteurs. Nous condamnons également toutes les violations des droits de l'homme. L'Inde tient la liberté d'expression et de réunion pacifique pour certaines des valeurs fondamentales qui doivent être respectées, en même temps que l'on veille à la stabilité et à la sécurité de la société. L'Inde a transmis ce message à la direction syrienne, tant sur le plan bilatéral qu'avec ses partenaires du groupe Brésil, Inde et Afrique du Sud. Nous avons fait valoir à la partie syrienne qu'il était urgent de renoncer à la violence et de prêter attention aux aspirations du peuple syrien. Ce message faisait également l'objet, du reste, de la déclaration S/PRST/2011/16 du Président du Conseil de sécurité faite en août durant la présidence de l'Inde au Conseil.

Malheureusement, la situation a continué de se dégrader. Nous avons également assisté à plusieurs attentats terroristes dans différentes parties du pays. Le recours à la violence, de la part de toutes les parties à cette crise, n'a pas diminué. Nous sommes fermement persuadés que tout processus politique visant à régler la crise actuelle doit être mené par les Syriens eux-mêmes. Nous pensons que le rôle principal de la communauté internationale, y compris de l'Assemblée, consiste à faciliter le dialogue du Gouvernement syrien avec tous les secteurs de la société syrienne afin que le processus politique soit sans exclusive et prenne en considération les aspirations légitimes de tous les Syriens, dans le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays.

La Ligue des États arabes, importante organisation régionale, doit jouer le rôle historique qui lui revient dans la promotion d'un dialogue politique entre les parties syriennes. Notre appui à la résolution 66/253 adoptée aujourd'hui est conforme à l'appui que nous apportons aux efforts de la Ligue des États arabes en vue de trouver une solution pacifique à la crise dans le cadre d'un processus politique inclusif mené par les Syriens.

Je tiens, toutefois, à exprimer notre regret face à la procédure suivie à l'Assemblée au cours de la semaine consacrée aux débats sur la situation en Syrie. Il est préférable d'éviter toute dérogation à la procédure établie si l'on veut maintenir la crédibilité de cette institution. De même, nous aurions tous énormément à gagner à ce que chacun fasse preuve de davantage de volonté de négocier un texte dans l'optique d'un consensus.

Ma délégation note que la résolution qui vient d'être adoptée réaffirme expressément que tous les pays doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. La résolution condamne également toutes les violences, d'où qu'elles viennent, et appelle à l'instauration d'un véritable dialogue politique entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'ensemble des forces d'opposition syrienne, sous les auspices de la Ligue des États arabes. Nous pensons que la question de la direction de la Syrie est une question à régler par le peuple syrien lui-même. Nous appelons toutes les forces d'opposition syrienne à engager pacifiquement un dialogue constructif avec les autorités.

À cet égard nous avons noté la décision de la direction syrienne de tenir le 26 février un référendum

sur un nouveau projet de constitution et d'organiser des élections multipartites dans les trois prochains mois. Nous espérons que cette décision permettra d'instaurer un nouveau climat propice à la paix et de faciliter un processus politique.

**M. Chua** (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour a voté pour la résolution 66/253 parce qu'il ne s'agit à l'évidence pas d'une résolution relative aux droits de l'homme dans un pays spécifique fondée sur des motivations politiques du genre qu'il est trop fréquent de trouver à la Troisième Commission. Au contraire, la résolution traite manifestement d'une urgence unique et exceptionnelle.

Singapour appelle le Gouvernement syrien à cesser immédiatement toute violence à l'égard de ses propres concitoyens. Nous appelons le Gouvernement syrien à travailler avec toutes les parties, y compris la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies, pour mettre fin à la violence et régler la situation de façon pacifique.

**M. Le Hoai Trung** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam suit de près l'évolution de la situation en Syrie et il est particulièrement préoccupé par les rapports faisant état d'une escalade de la violence, de l'instabilité et de la perturbation totale de l'ordre public, qui ont des répercussions graves sur les droits de la population syrienne. Nous nous associons à l'appel de la communauté internationale à toutes les parties concernées en Syrie afin qu'elles fassent preuve de retenue, mettent fin à la violence et trouvent une solution politique par un dialogue constructif et par la réconciliation nationale, conformément aux aspirations du peu plus rien.

Le Vietnam appuie, à l'instar de nombreux pays, la position qui consiste à défendre le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, et en particulier les principes d'indépendance, de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, ainsi que le règlement pacifique des conflits et la garantie du droit à l'autodétermination du peuple syrien. Il importe, par conséquent, que ce processus soit décidé par le peuple syrien lui-même.

Nous appuyons également les efforts de la communauté internationale, y compris les efforts de la Ligue des États arabes, pour contribuer de façon constructive au rétablissement rapide de la stabilité, au dialogue en vue de la réconciliation nationale et à la

promotion de la paix en Syrie pour que le peuple syrien soit en mesure de se consacrer à la reconstruction et au développement du pays.

**M. Errázuriz** (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili a voté pour la résolution 66/253. L'Assemblée générale a élevé la voix pour condamner de la façon la plus énergique les violations systématiques et massives des droits de l'homme en République arabe syrienne, ainsi que le recours à la force contre des civils, les exécutions arbitraires, les assassinats, la persécution des manifestants, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, les détentions arbitraires, les disparitions forcées de personnes, la torture, la violence sexuelle, y compris contre des enfants.

Les graves faits dénoncés ainsi que ceux dont nous a informés la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, ne sauraient rester impunis. L'état de droit doit devenir une réalité, et ceux qui sont responsables de violations graves des droits de l'homme, notamment celles qui peuvent constituer des crimes contre l'humanité, doivent être traduits en justice.

Le Gouvernement chilien appelle à nouveau le Gouvernement syrien à mettre fin à toutes les violations, et à engager concrètement le dialogue avec l'opposition, pour que la population syrienne soit en mesure de décider de son avenir dans un climat pacifique exempt de violence. En outre, il faut donner accès à la communauté internationale pour qu'elle fournisse l'aide nécessaire aux victimes de la crise humanitaire qui s'est installée.

Enfin, le Chili réaffirme son appui aux efforts déployés par la Ligue des États arabes en vue de parvenir à une solution à la crise syrienne, et qui témoignent de l'importance que les organisations régionales attachent à la recherche d'une solution au conflit.

**M. Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : La délégation bangladaise a voté pour la résolution 66/253, intitulée « La situation en République arabe syrienne ». Le Bangladesh maintient une position de principe consistant généralement à s'abstenir sur les résolutions concernant les droits de l'homme qui appellent à une action contre tout État Membre de l'ONU. Toutefois, nous avons exceptionnellement voté pour dans le but de mettre fin à l'effusion de sang et à la détresse du peuple syrien.

Nous tenons à préciser que la convocation à cette époque de l'année de cette séance de l'Assemblée générale consacrée à l'examen du rapport de Conseil des droits de l'homme (A/66/53/Add.2) n'était pas conforme

sur le plan de la procédure. Elle enfreint le paragraphe 6 de la résolution 65/281. Le Bangladesh espère qu'il s'agit véritablement d'une exception qui ne se reproduira pas.

Le Bangladesh a examiné de près la résolution, et note que, contrairement aux résolutions habituelles portant sur un pays spécifique, elle a été présentée par la Ligue des États arabes en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Elle fait suite à plusieurs mesures prises par la Ligue des États arabes pour rétablir la paix et la stabilité en Syrie et promouvoir une transition politique menée par les Syriens eux-mêmes. Le Bangladesh note avec satisfaction que la résolution, en condamnant la violence, vise toutes les parties syriennes, y compris les groupes armés. Nous aurions aimé que l'amendement présenté par la Fédération de Russie soit approuvé.

Le Bangladesh est fermement convaincu que toute mesure prise en Syrie ne peut l'être que par le Gouvernement syrien, par le biais d'un dialogue constructif qui ait tout son aval, et ce dans le respect de la souveraineté nationale, de l'unité et de l'intégrité de la Syrie. La mission d'observation proposée par la Ligue des États arabes et la nomination d'un envoyé spécial du Secrétaire général dans le but de trouver une solution pacifique à la crise syrienne permettront, nous l'espérons, d'engager un processus de dialogue et d'échanges pacifiques avec toutes les parties concernées en Syrie.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Mahmoud** (Égypte) (*parle en arabe*) : La communauté internationale a clairement exprimé son opinion, et son message a été transmis à tout le monde. Le Groupe des États arabes et l'ensemble des 72 membres qui ont présenté la résolution 66/253 se sont sentis renforcés dans leur détermination par le grand nombre de pays qui s'en sont portés coauteurs. La résolution, qui réaffirme la nécessité d'une solution pacifique à la crise dans le cadre de l'initiative de la Ligue des États arabes, a bénéficié d'un appui écrasant et significatif. Les 137 voix favorables à la résolution confirment ce pronostic et signalent sans équivoque au régime syrien qu'il est grand temps qu'il écoute la voix de son peuple. Il est grand temps qu'il mette immédiatement, pleinement et scrupuleusement en œuvre les initiatives et décisions

pertinentes de la Ligue des États arabes en vue de trouver une solution pacifique à la crise. Cette solution pacifique doit demeurer entre les mains des Arabes dans le cadre de l'initiative de la Ligue arabe, seul cadre acceptable en la matière.

Nous savons tous que la situation se dégrade en Syrie. La situation est extrêmement grave, et il doit n'y avoir ni hésitation ni retard. Il faut concentrer l'attention sur la crise qui frappe la population syrienne et la réalisation de ses aspirations légitimes à une vie libre dans un cadre démocratique. Cela ne peut se faire que par un processus politique ouvert conduit par les Syriens dans le cadre de l'initiative de la Ligue arabe. Nous devons empêcher que la situation se détériore davantage, e qui pourrait être lourd de conséquences sur le plan humanitaire et influencer négativement sur la stabilité de toute la région.

Pour finir, au nom du Groupe des États arabes et de tous les coauteurs de la résolution, je tiens à remercier tous les membres qui ont voté pour. Il s'agit de la première mesure d'une série que nous poursuivrons résolument, avec l'appui et la direction de la Ligue des États arabes et de la communauté internationale, afin de mettre un terme à la crise syrienne et de satisfaire aux aspirations et aux espoirs légitimes du peuple syrien.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je ne voulais pas prendre la parole une seconde fois, mais après avoir écouté la déclaration faite par le représentant de l'Égypte, je souhaite faire quelques observations finales.

Premièrement, je tiens à assurer mon collègue, le Représentant permanent adjoint de l'Égypte, ainsi que tous les autres membres de la Ligue des États arabes, que le cheval de Troie arabe a été démasqué aujourd'hui, et que le rôle joué par la Ligue des États arabes doit cesser. Les coauteurs occidentaux de la résolution 66/253 se sont servis de la Ligue des États arabes comme d'un tremplin pour internationaliser la situation en Syrie et remettre une fois encore le dossier syrien sur la table du Conseil de sécurité. Voilà donc le rôle qui a été demandé à la Ligue des États arabes. Je voudrais dire à ses membres que ce rôle doit cesser dès aujourd'hui. La Ligue s'est diminuée en jouant ce rôle suspect et regrettable.

Deuxièmement, la Ligue des États arabes n'existe plus, ayant été confisquée par les pays du Conseil de

coopération du Golfe. La Syrie a quitté la Ligue des États arabes, même temporairement. La Ligue est brisée de l'intérieur, politiquement et moralement.

Troisièmement, à la suite du complot mené contre nous aujourd'hui, je souhaite bonne chance à la Ligue arabe pour la mise en œuvre des tâches qui lui ont été confiées par Israël. Je tiens à féliciter la Ligue de sa nouvelle alliance avec Israël et les ennemis historiques de la Syrie. La Syrie a toujours défendu tous les Arabes sans rien attendre en retour. Aujourd'hui, nous ne souhaitons pas les avoir à nos côtés du fait de la position honteuse qu'ils occupent au sein de la communauté internationale. Tout ce que nous attendons d'eux, aujourd'hui, maintenant que le cheval de Troie de la Ligue des États arabes a été démasqué, est qu'ils préservent l'honneur et la dignité qu'il leur reste et qu'ils cessent de comploter contre l'Égypte, la Libye, le Soudan, l'Algérie, le Yémen, et probablement d'autres pays à l'avenir.

Les richesses du Conseil de coopération du Golfe seront gaspillées dans des aventures imprudentes et maudites. Tous les Arabes devront en payer le prix. Tous les Arabes seront utilisés gratuitement pour nourrir les desseins de l'Occident et d'Israël. Comme je l'ai souligné, il s'agit de régler des comptes politiques avec la Syrie et d'exposer son rôle dans la région et dans le monde arabe ainsi que ses alliances au service des causes arabes et islamiques. Pour établir un minimum de

crédibilité parmi certains auteurs du projet de résolution, il aurait fallu accepter les amendements proposés par la Russie. Il aurait fallu encourager le dialogue national. Il aurait fallu cesser de fournir des armes et d'offrir une couverture médiatique et politique aux groupes armés.

Enfin, il est également regrettable que l'ONU, dont l'objectif principal est de maintenir la paix et la sécurité internationales et de défendre les buts et principes énoncés dans la Charte, envoie depuis un certain temps déjà un message trompeur, à savoir qu'il est acceptable de violer la souveraineté des États Membres et de les envahir, et qu'une solution viable consiste à exercer des pressions politiques sur les États Membres pour qu'ils modifient leurs politiques et leurs programmes.

Si cette tendance se poursuit, l'ONU s'écroulera, tout d'abord moralement, puis politiquement et juridiquement. Nous aurons ainsi détruit une organisation qui joue depuis 66 ans un rôle fondamental en tant qu'enceinte réservée à l'action politique et juridique internationale. Ce sera le résultat final. Voilà ce que récolteront ceux qui sèment les graines de l'ingérence dans les affaires intérieures des États Membres.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 34 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 25.*